



PUBLICATION

Conformément à l'article L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil communal, en séance du 23 mars 2022, a adopté définitivement le plan communal d'aménagement dit « Extension de la zone d'activité économique de Our » qui révisé le plan de secteur de Bertrix – Libramont – Neufchâteau.

Le plan communal d'aménagement dit « Extension de la zone d'activité économique de Our » qui révisé le plan de secteur de Bertrix – Libramont – Neufchâteau a été approuvé par arrêté ministériel en date du 22 juillet 2022.

Le plan communal d'aménagement dit « Extension de la zone d'activité économique de Our » qui révisé le plan de secteur de Bertrix – Libramont – Neufchâteau peut être consulté à l'Administration communale, bureau Cadre de vie, Grand-Place 1 à 6850 Paliseul tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture de bureaux.

Fait à Paliseul, le 29 juillet 2022.

La Directrice générale,

E. HEGYI



Le Bourgmestre,

Ph. LEONARD